

Décembre 2017

Allondrelle La-Malmaison

Site Internet : <http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

Les travaux de sécurisation des routes départementales ont déjà réduit la vitesse dans les deux villages. Leur interruption est liée à la période hivernale. Il reste à aménager le rond point existant à La-Malmaison, à poser quelques îlots centraux sur la route et à réaliser le marquage au sol. Une peinture provisoire matérialisera l'entrée des giratoires, les plateaux, les passages piétons. Aux beaux jours, la peinture sera remplacée par de la résine, beaucoup plus résistante.

A compter du 8 janvier 2018, la réparation du plafond et des murs en plâtre de **l'église de La-Malmaison** va être engagée. L'édifice **sera indisponible, en principe, durant tout le mois.**

Au lotissement, 7 lots sur 8 sont réservés ou vendus. Les premières constructions sont sorties de terre.

Pour l'église d'Allondrelle, le Conseil a décidé de réaliser les travaux. Les premières études de sol vont intervenir rapidement. Les travaux seront lancés en 2018.

En attendant le déploiement de la fibre optique à chaque habitation prévue avant fin 2020 par la Région Grand-Est, le Département doit mettre en œuvre **un réseau Internet à moyen débit (environ 20 mégas) par voie hertzienne : le « MIMO »**. Une antenne relais a été posée au carrefour de la rue des Cerisiers et de la rue du Pâquis en Forêt. Une publicité vous sera adressée sans doute en début d'année 2018. Les frais d'installation seront pris en charge par le département.

Des discussions entre les représentants de l'Education Nationale et le Syndicat du Pays de Charency-vezin laissent penser qu'il devrait y avoir suppression d'une classe sur l'ensemble scolaire (Allondrelle, Charency-vezin, Colmey). Cette suppression serait liée à la volonté du gouver-

nement de créer des classes de CP à 12 élèves dans les quartiers difficiles en ville. Il est paradoxal de voir que nous pourrions avoir une classe supprimée alors que notre Commune compte près de 100 enfants âgés de 3 à 11ans. Malheureusement, seuls 51 d'entre-eux y sont scolarisés.

Pour maintenir cette classe, il suffirait d'avoir en septembre 2018 seulement 5 inscriptions supplémentaires par rapport aux projections. Le maintien de l'école est une richesse pour une commune et ses habitants. Il permet de conserver aux villages de l'attractivité et par conséquent une valeur à notre patrimoine. Je souligne que nos écoles sont modernes, elles possèdent des tableaux numériques, des ordinateurs portables des vidéo projecteurs et bientôt des tablettes pour les élèves. Elles sont très bien équipées. Notre commune a également la chance d'avoir une garderie périscolaire matin et soir et une cantine à midi à des tarifs très intéressants.

J'adresse un grand merci aux bénévoles qui participent aux activités au sein de la Commune et donnent de leur temps (associations, conjoints de conseillers, sympathisants, etc.). Pour 2018, nous souhaitons une participation accrue des habitants aux activités associatives et communales. Je remercie également les jeunes qui se sont engagés avec nous dans deux opérations écologiques (nettoyage de printemps et action en forêt). En 2018, nous allons développer d'autres actions avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un grand merci au personnel communal pour sa disponibilité et son travail de qualité

Pour certaines familles, l'année 2017 a été marquée par la maladie, le chômage ou le décès d'un proche. Sachez que l'équipe municipale a été solidaire avec chacun de Vous.

Au seuil de la nouvelle année, le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Que cette année apporte à chacun d'entre vous, toutes les satisfactions auxquelles vous aspirez. Bonne année.

Très cordialement

J-F MARIEMBERG

Le repas des Anciens organisé par la Commune



Etat civil

Naissances

- 25 septembre 2017 Matéo DIDIER fils de Mickaël DIDER et Vanessa LOTHAIRE ferme des Cerisiers
29 septembre 2017 Chloé fille de Jordan ROESER et Coralie MALGRAS rue des Cerisiers

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux enfants et nos félicitations aux parents.

Nouveaux Arrivants

- 1er octobre 2017 M. Romain THILL, Mme Eloïse FOLLIET et leur fille Léa MANSARD, 7, rue Jeanne d'Arc
16 octobre 2017 Mme Laurène LOMBARD 2, rue Claire-Fontaine
20 octobre 2017 M. Nicolas CASTELLI 17B, rue Saint-Nicolas

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Décès

- 1er novembre 2017 Monsieur Abilio RAMOS, 9, rue Vauban
3 novembre 2017 Madame Simone FRANCEQUIN 14, rue Claire-Fontaine
22 novembre 2017 Monsieur Michel CHAPUT, 25, rue Vauban
24 novembre 2017 Monsieur Bernard DESTREMONT 18, rue Jeanne d'Arc
7 décembre 2017 Monsieur Roger RICHEL 12, rue Claire-Fontaine

Nous présentons nos sincères condoléances à la Famille

Les principales délibérations ou informations du conseil

Exploitation des Coupes de bois 2018–2019

Le conseil Municipal a approuvé le règlement d'affouages 2017-2018 . Il propose l'exploitation en 2018 de la parcelle 15 en ouverture de cloisonnement et les parcelles 20, 21 et 22 en coupe secondaire. Il autorise **la vente sur pied, par l'ONF, des grumes**, aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre de contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du maire. Il décide : **que les houpriers seront réservés aux affouagistes**. Enfin, il maintient la taxe d'affouage aux prix décidés par délibération du 7 octobre 2016 : sur le plat : 8,50 € HT le stère et en côte : 6,00 € HT le stère.

Antenne relais—internet

Le département souhaite installer une antenne relais pour couvrir en internet, les rues du pâquis en Forêt et la rue Claire Fontaine. Une convention d'occupation précaire du domaine public doit être signée avec la société MEMONET, afin de lui permettre d'implanter les équipements techniques. Il est ajouté à la convention précaire, l'obligation, pour le Conseil départemental 54 de faire retirer le poteau en béton, dès la mise en place du réseau de fibre optique. A l'unanimité, moins deux abstentions, le conseil autorise le maire à signer cette convention en la modifiant.

Sinistre église de La-Malmaison

Suite au sinistre à l'église de La-Malmaison, causé par un orage courant du mois d'août, la Commune a reçu un chèque de l'Assurance SMACL, correspondant au prix des éléments endommagés à remplacer. La somme sera portée au compte 758. Accepté à l'unanimité.

Eglise d'Allondrelle : choix de l'architecte et reprise des études

En 2016, une étude d'architecte a été réalisée sur l'église Saint Pierre d'Allondrelle, suite à la chute d'un tirant. Des risques d'effondrement de voûtes ont nécessité de fermer l'édifice. Le maire a pu établir un plan de financement des travaux. Deux tranches sont possibles. Chacune des tranches est fonctionnelle et indépendante l'une de l'autre. La première tranche qui concerne la nef est urgente. La seconde concerne le clocher et peut attendre plusieurs années. Le contact a été repris avec le cabinet d'architectes Manonviller qui a réalisé l'étude.

Le plan de financement de la première tranche, frais d'études, honoraires d'architectes, travaux, est désormais établi. Le maire a également présenté le projet de plan de financement de la seconde tranche. Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité moins une voix contre, de réaliser la première tranche des travaux de restauration de l'église d'Allondrelle. Il accepte d'engager la Commune auprès du bureau d'architectes et de lancer les études indispensables (examen de la toiture et des voûtes : devis de M. AUBURTIN pour 500 € TTC, étude des fondations). Pour l'étude des fondations, un appel à concurrence sera fait. Le Conseil choisira alors l'entreprise.

Nouveau projet éolien : promesse de bail à construction

Suite à la réunion avec les agriculteurs, la société NEOEN a lancé la procédure de signature des promesses de baux à construction. **Il est rappelé qu'une promesse de bail n'entraîne pas automatiquement construction d'une éolienne sur la parcelle.** C'est uniquement la possibilité donnée au promoteur de disposer du terrain pour les études et de pouvoir y construire un aérogénérateur si le résultat de la procédure est positif. Pour la Commune, la probabilité d'avoir une éolienne se situe sur la parcelle D53. A l'unanimité, le Conseil accepte la signature du bail à construction.

Plan Local d'urbanisme

Le maire informe le conseil que le PLU communal doit être révisé pour plusieurs raisons :

- ◆ D'abord, il s'agit de le rendre complètement compatible avec le SCOT,
- ◆ Ensuite, le nouveau projet éolien suppose que des zones naturelles « éoliennes » soient créées aux futurs emplacements du projet.
- ◆ Enfin, il appartient au conseil de prévoir les futures zones de développement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la révision du PLU. Il charge le maire de publier une annonce pour mettre en concurrence, les bureaux d'études spécialisés pour aider la Commune à réviser son PLU.

Travaux sur RD 29

Le projet de sécurisation des routes départementales comporte une opération de récupération des eaux pluviales. Un premier dossier de demande de subvention a été adressé à l'agence de l'Eau Rhin-Meuse. En cours de travaux, l'Agence a proposé de compléter les modalités de récupération de l'eau pluviale en créant deux puits d'infiltration et non plus seulement une noue. Un avenant sera sans doute nécessaire en ce qui concerne les travaux réalisés par EUROVIA et sera présenté au Conseil dès que la situation du marché sera réalisée.

Mais, la demande de l'Agence de l'eau a nécessité de constituer un dossier complémentaire dont le but est de mesurer les volumes d'eaux pluviales récupérées ainsi que le temps d'infiltration au niveau des deux puits.

En fonction d'un cahier des charges présenté par l'Agence, une consultation de trois entreprises a été faite. C'est Compétence géotechnique qui a présenté la meilleure offre pour réaliser cette étude.

Abri routier à La-Malmaison

Une équipe de jeunes mal intentionnés sévit au niveau de l'abri routier de La-Malmaison (graffitis, urine, déchets en tous genre, etc...).

Des habitants sont venus se plaindre en mairie et demandent que l'on abatte ce bâtiment pour le remplacer par un simple toit.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de démolir cet abri routier et propose d'installer un nouvel abri plus esthétique et qui incite au respect des lieux.

Location de la salle à des associations à titre privé

Par délibération du 19 février 2016, le conseil avait décidé la location gratuite de la salle aux associations pour le besoin de leurs activités, cette gratuité était valable pour 2 repas, puis payante ensuite. Il était sous-entendu que les activités devaient concerner la population de la Commune.

Suite à la demande de location à titre privé d'une association, il y a lieu d'en préciser les modalités.

En effet, si une association souhaite disposer de la salle à titre « privé », le conseil précise que ce type de location qui n'entraîne aucune activité au profit de la population doit être payant.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire payer le même tarif que celui imposé aux habitants de la Commune. Cette décision est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Voté à l'unanimité.

Participation école Sainte Chrétienne

Suite à la demande de participation faite par l'école Sainte-Chrétienne, le conseil refuse de subventionner étant donné que la Commune a une école maternelle et primaire dont elle assure le fonctionnement.

Chiens sur la voirie

Il est rappelé que sur le domaine public, les chiens doivent être tenus en laisse par leur propriétaire. De même, par respect pour les enfants qui jouent, et les promeneurs, empêchez votre chien de faire ses besoins sur les trottoirs ou sur les places publiques.

Respect de l'environnement

Il est rappelé qu'un lieu de dépôt pour les déchets verts est autorisé à l'ancienne décharge. Il suffit de demander la clé à l'employé communal. Par ailleurs, les gravats doivent être conduits à la déchetterie de Longuyon.

Calendrier des objets encombrants 2018

Jeudi 29 décembre 2017

Jeudi 29 mars 2018

Jeudi 28 juin 2018

Jeudi 27 septembre 2018

Vendredi 28 décembre 2018

Les déchets ne doivent pas dépasser une longueur de 2,50 mètres, un volume de 2m³ et un poids de 80 Kg. Pour plus de détails voir le site Internet de la Commune.

Un grand merci aux personnes qui, chaque année, entretiennent ou fleurissent le domaine public, illuminent leur propriété, rendant nos villages plus accueillants. Les illuminations de Noël sont cette année défilantes. Si des personnes ont du temps libre et aiment réaliser des décorations de Noël peuvent se présenter en mairie.

Réunion publique sur la sécurité— cambriolages

Une réunion publique a eu lieu à la salle polyvalente, le 11 décembre, en présence de deux gendarmes de la brigade de Lexy. Plus de 40 personnes ont y assisté. Les militaires ont abordé les modalités pour se prémunir contre les cambriolages. Sachez que les cambriolages ont lieu le plus souvent entre novembre et février, moment où les jours sont les plus courts. Les cambrioleurs interviennent entre 16H00 et 19H00 dans les maisons qui paraissent inhabitées.

Parmi les solutions préventives : **la vigilance entre voisins**. Ne pas hésiter à relever les situations anormales, la plaque d'immatriculation d'un véhicule inconnu. Il est conseillé de fermer ses volets le soir, se méfier des enquêteurs, des faux facteurs, des faux gendarmes, ... le soir n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui. Si vous êtes partis, pensez à mettre un programmateur qui allumera des lampes dans une pièce puis dans une autre, pour simuler votre présence. Si votre maison est équipée d'une alarme, mettez-la en fonctionnement lorsque vous partez.

Il n'existe aucune solution miracle. La vigilance et l'entraide entre voisins restent de mise. N'hésitez pas à signaler à la gendarmerie des comportements suspects.

Saint-Nicolas est venu à la salle polyvalente à la rencontre des enfants de la Commune.

